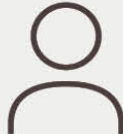


# COMMENT PROTÉGER VOTRE NOUVEAU PRODUIT OU SERVICE GRÂCE À L'ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ ?

## ENJEUX



## SIGNATAIRES

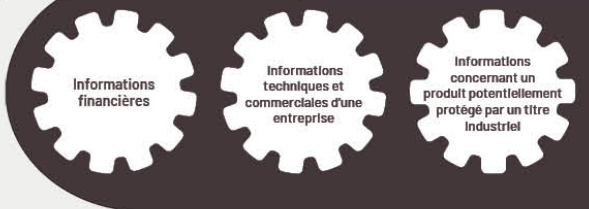


**PARTIE À L'INITIATIVE :**  
Personne morale ou personne  
physique



**PARTIE ENGAGÉE :**  
Toute personne qui pourrait partager ou accéder  
à des informations confidentielles  
(partenaires, employés, etc.).

## OBJET



## DURÉE DU CONTRAT

Importance de distinguer la **DURÉE DU CONTRAT** (pendant laquelle les informations vont être échangées) de la **DURÉE DE L'OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ** (pendant laquelle les informations vont être protégées) et qui survit au contrat.

**ATTENTION :** En principe, l'accord à durée indéterminée est résiliable à tout moment, par chacune des parties, sous réserve de respecter un délai de préavis raisonnable.

## ÉTENDUE DE L'ACCORD

## EFFICACITÉ

INFORMATIONS  
CONFIDENTIELLES



Lister les informations confidentielles et les informations qui peuvent être divulguées.

OBLIGATION  
CONTRACTUELLE



Définir précisément l'étendue de l'obligation. Préciser l'engagement à faire et à ne pas faire :

- obligation de non-divulgence ;
- obligation de sécuriser l'information ;
- obligation de destruction ;
- obligation de non-concurrence.

SORT ET FINALITÉ  
DES INFORMATIONS  
CONFIDENTIELLES



Décider de la destruction éventuelle des informations confidentielles pour éviter la fuite de données. Interdire l'usage d'informations confidentielles dans un cadre autre que le contrat.

EXCEPTIONS À LA  
CONFIDENTIALITÉ



Enumérer les circonstances dans lesquelles les informations confidentielles ne sont plus considérées comme telles (domaine public, communication en vertu d'une décision, etc).

CLAUSE PÉNALE



Fixer une somme à régler par le cocontractant en cas de non-respect de ses obligations.